DÉPARTEMENT DU TARN ARRONDISSEMENT DE CASTRES



Parc Georges Spénale 81 370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE Tél : 05.63.40.22.00 Email : mairie@ville-saint-sulpice-81.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 juillet 2024

Délibération n° DL-240711-092

Objet:

Gaz Réseau Distribution France (GRDF)
Rapport annuel d'activité 2023

Envoyé en préfecture le 22/07/2024

Reçu en préfecture le 22/07/2024

Publié le 22/07/2024

ID: 081-218102713-20240711-DL240711092-DE

Date de la convocation : 5 juillet 2024

Conseillers en exercice : 29

Présents : 16 Procurations : 10

Pris Acte

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Sulpice-la-Pointe, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Raphaël BERNARDIN, Maire.

Présents: M. Raphaël BERNARDIN, Maire – Mme Hanane MAALLEM, M. Laurent SAADI, Mmes Nathalie MARCHAND et Laurence BLANC, MM. Stéphane BERGONNIER et Bernard CAPUS, Adjoints – Mmes Bernadette MARC et Andrée GINOUX, MM. Alain OURLIAC et Jean-Philippe FÉLIGETTI, Mmes Laurence SÉNÉGAS, Muriel PHILIPPE et Bekhta BOUZID, MM. Julien LASSALLE et Maxime LACOSTE.

Excusés: MM. Maxime COUPEY (procuration à M. Laurent SAADI), Christian JOUVE (procuration à Mme Hanane MAALLEM), Mme Marie-Claude DRABEK (procuration à Mme Bekhta BOUZID), MM. Jean-Pierre CABARET (procuration à M. Alain OURLIAC), Nicolas BÉLY (procuration à Mme Nathalie MARCHAND), Benoît ALBAGNAC (procuration à Mme Laurence BLANC), Mmes Emmanuelle CARBONNE (procuration à Mme Muriel PHILIPPE), Nadia OULD AMER (procuration à M. Raphaël BERNARDIN), Isabelle MANTEAU (procuration à M. Julien LASSALLE) et Valérie BEAUD (procuration à Mme Laurence SÉNÉGAS).

Absents: MM. Cédric PALLUEL, Stéphane FILLION et Sébastien BROS.

Secrétaire de séance : Mme Bekhta BOUZID.

M. le Maire présente à l'assemblée le rapport annuel d'activités 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, dont chaque conseiller municipal a été destinataire.

Conformément à l'article L. 2224-31 du Code général des collectivités territoriales, les services Gaz Réseau Distribution France (GRDF) ont transmis à la collectivité son compte-rendu annuel d'activité.

Le Conseil Municipal ainsi informé et après en avoir délibéré,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2224-31 ;
- Vu le rapport annuel d'activités 2023 qui lui a été remis ;
- Vu l'avis de la commission municipale « « Urbanisme / Cadre de vie / Transition énergétique / Commerces / Artisanat » du 3 juillet 2024 et ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;
- Considérant l'obligation réglementaire de présentation annuelle à l'assemblée ;

DÉCIDE,

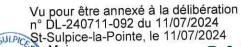
- De prendre acte du Rapport annuel d'activités 2023 de Gaz Réseau Distribution France (GRDF) ;
- De charger M. le Maire d'informer la population par voie d'affichage que ledit rapport annuel est tenu à la disposition du public à l'Hôtel de Ville aux jours et heures d'ouverture.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus Pour extrait conforme

Le Maire, Raphaël BERNARDIN La Secrétaire de séance, Bekhta BOUZID

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : http://www.telerecours.fr.



SULPIC St-Sulpice-la-Pointe, le 11.

SAINT-SULPICE-LA-POINTE

Raphaël BERNARDIN



L'activité de GRDF sur votre concession



867

NOMBRE DE CLIENTS DU RÉSEAU



279 k€

RECETTES ACHEMINEMENT ET HORS ACHEMINEMENT



19 GWh

QUANTITÉS DE GAZ ACHEMINÉES



40 km

LONGUEUR TOTALE DES CONDUITES



1 990 k€

VALEUR NETTE RÉÉVALUÉE DU PATRIMOINE



231 GWh

QUANTITÉS DE BIOMÉTHANE INJECTÉES (RÉGION)



2027

ANNÉE D'ÉCHÉANCE DU CONTRAT



31 k€

INVESTISSEMENTS RÉALISÉS SUR LA CONCESSION



12

NOMBRE D'INTERVENTIONS DE SÉCURITÉ GAZ

2023

Au service de l'indépendance énergétique de la France, les gaz verts pour une transition soutenable dans les territoires

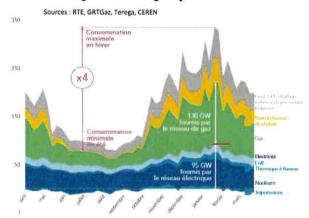
Les gaz verts apportent puissance et résilience au système énergétique, à un coût maîtrisé

La complémentarité entre le système électrique et le système gaz est indispensable car elle permettra de développer des sources de flexibilité essentielle pour assurer l'équilibre offre-demande.

Le gaz couvre directement 40% des besoins de chaleur en France.

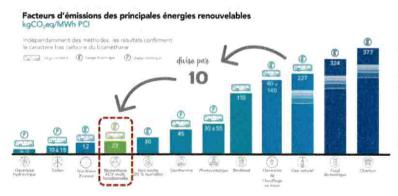
En période de point hivernale :

- Le gaz fournit 50% des besoins d'énergies soit 130 GW contre 95 GW pour l'électricité
- La part du gaz dans la production électrique atteint 15%.



L'utilisation de gaz vert permet alors d'assurer l'équilibre offre-demande dont a besoin le système énergétique en s'appuyant sur des énergies stockables. La géologie de la France lui permet de disposer d'importants stockages de gaz qui peuvent répondre à un besoin de puissance supérieur à celui de l'ensemble du parc nucléaire en service.

La méthanisation contribue à la décarbonation des territoires, à l'indépendance énergétique de la France et à l'amélioration de sa balance commerciale.



Produit localement sur l'ensemble des territoires, le biométhane est une énergie renouvelable, disponible à tout moment et facilement stockable. Sa filière de production émet 10 fois moins de gaz à effet de serre que la filière du gaz d'origine fossile, issu d'importation.

Les Gaz Verts dans les territoires. Un Gaz renouvelable et produit localement.

Au 1^{er} mars 2023, 540 sites de méthanisation – capacité 9.5 TWh – sont raccordés aux réseaux gaziers.

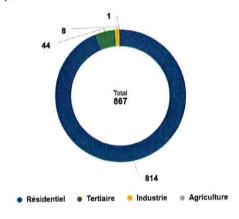


La capacité de production de gaz verts pourrait atteindre l'équivalent de **11 réacteurs en 2030**, en retenant l'objectif atteignable de **20% de gaz verts.**

Gestion de la clientèle sur votre concession

GRDF achemine le gaz pour le compte de tous les fournisseurs agréés jusqu'aux points de livraison des clients consommateurs. Cette prestation d'acheminement est distincte de la vente de gaz réalisée par le fournisseur d'énergie.

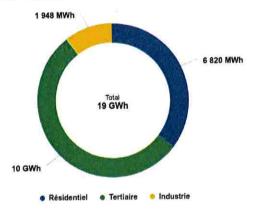
Clients par secteur en 2023



Évolution du nombre de clients

TOTAL	879	875	867
Agriculture	11	1	1
Industrie	6	8	8
Tertiaire	32	45	44
Résidentiel	840	821	814
Secteurs	2021	2022	2023

Quantités acheminées par secteur en 2023



Évolution des quantités acheminées (en MWh)

Secteurs	2021	2022	2023
Résidentiel	10 177	7 446	6 820
Tertiaire	10 440	10 904	10 445
Industrie	2 351	2 277	1 948
TOTAL	22 968	20 627	19 213

Compteurs communicants

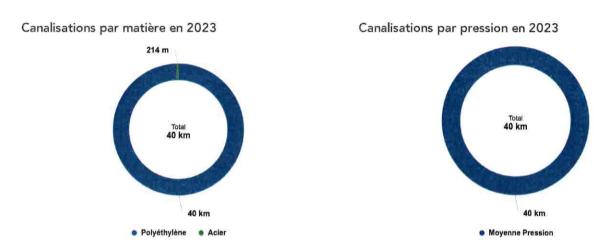
Le déploiement des compteurs communicants gaz a pour objectif majeur de permettre aux clients de bénéficier d'une meilleure connaissance de leurs consommations de gaz. Grâce au compteur communicant, les clients peuvent visualiser sur un espace personnalisé et sécurisé leur consommation quotidienne, la comprendre et ainsi entreprendre des actions de maîtrise de l'énergie. La réussite du projet, débuté à grande échelle en 2017 et qui se termine en 2023, passe également par la mobilisation des acteurs de l'écosystème de la maîtrise de l'énergie.

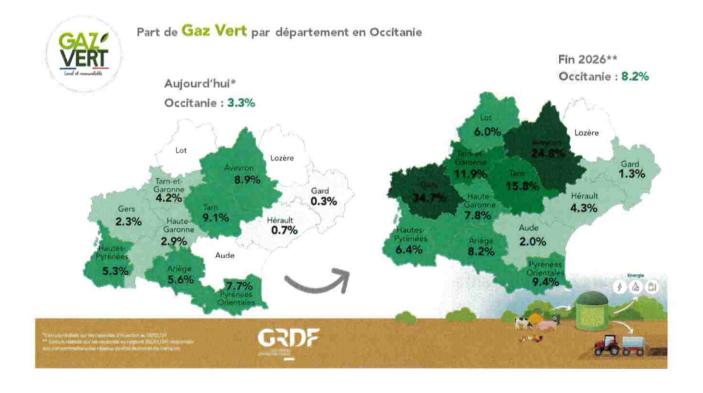
Depuis le début du déploiement sur votre concession, 894 compteurs ou modules communicants ont été installés dont un en 2023. De plus, un concentrateur a été installé depuis le début du déploiement.

2023

Votre patrimoine

Votre patrimoine est principalement composé des canalisations, des postes de détente réseau, des robinets de réseau ainsi que des branchements collectifs. Retrouvez ci-dessous deux répartitions des canalisations, l'une par matière et l'autre par pression, en 2023 à l'échelle de votre concession.





Investissements par finalité - flux (en euros)

	2021	2022	2023
TOTAL	47 411	43 587	31 149
Raccordement et transition écologique	28 025	26 277	13 076
Modification d'ouvrages à la demande de tiers	-233	0	0
Adaptation et modernisation des ouvrages	0	0	4 034
Modernisation de la cartographie et inventaire	996	543	431
Comptage	4 768	4 453	1 449
Autres	13 854	12 313	12 160

GRDF vous accompagne dans la sobriété énergétique

Pour vous aider à atteindre vos objectifs de sobriété énergétique, GRDF vous informe et vous accompagne pour mieux comprendre vos consommations d'énergie et mettre en œuvre des actions d'économies d'énergie.



La PAC Hybride est éligible aux aides de l'Etat





La Pompe à Chaleur (PAC) Hybride réunit une PAC électrique et une chaudière Très Haute-Performance. Eligible aux aides de l'Etat, elle est considérée comme une excellente solution en remplacement d'une chaudière au fioul ou d'une ancienne chaudière à gaz : la régulation intelligente du système permet de choisir la meilleure énergie au bon moment afin d'optimiser les émissions de CO2 (jusqu'à 80% de moins par rapport à une chaudière fioul) et la facture du foyer (jusqu'à 40% de gain en énergie).

Ces équipements peuvent également être alimentés par du gaz renouvelable, et ainsi atteindre les objectifs de décarbonation : la PAC hybride respecte la RE2020 et l'ADEME prévoit jusqu'à 5,7 millions de PAC Hybrides dans son scénario prospectif à l'horizon 2050.

2023

Demandes et prestations

À la demande des clients ou des fournisseurs de gaz naturel, GRDF réalise des prestations intégrées dans le tarif d'acheminement (changement de fournisseur sans déplacement, intervention de sécurité et de dépannage, relevé cyclique, mise hors service suite à la résiliation du contrat de fourniture...), et d'autres prestations payantes et identifiées dans le catalogue de prestations (interventions pour impayés ou pour travaux, relevés spéciaux...).

Principales demandes de prestations réalisées sur la concession

	2021	2022	2023
Mise en service (avec ou sans déplacement, avec ou sans pose compteur)	100	87	99
Mise hors service (initiative client ou fournisseur)	53	64	70
Intervention pour impayés (coupure, prise de règlement, rétablissement)	0	0	1
Changement de fournisseur (avec ou sans déplacement)	92	65	58
1ère mise en service	6	4	3

La chaine d'intervention

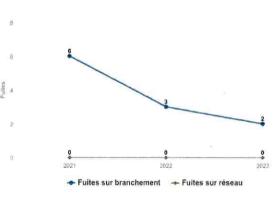
Les dommages aux ouvrages lors de travaux de tiers provoquent des incidents sur le réseau de distribution de gaz avec ou sans interruption de fourniture pour les clients.

Dommages aux ouvrages

Dommages

	2021	2022	2023
Nb de DO avec fuite sur ouvrages enterrés	0	0	0
Nb de DICT sur ouvrages GRDF	197	148	165
Taux	0,00%	0,00%	0,00%

Évolution des fuites



Ouvrages et maintenance

Type d'ouvrages	Parc à fin d'année	Visites planifiées	Visites réalisées
Canalisations réseau	40 km	0 m	0 m
Postes de détente réseau	0	0	0
Robinets de réseau utiles à l'exploitation	28	10	10
Branchements collectifs	22	0	1

Compte d'exploitation

Pour un service de distribution péréqué, l'équilibre économique est réalisé à l'échelle nationale, et non concession par concession. Cependant il est important, pour chaque autorité concédante, de disposer d'un compte d'exploitation à son périmètre afin de pouvoir apprécier sa situation dans le système de péréquation national.

Compte d'exploitation synthétique (en euros)

	2021	2022	2023
RECETTES D'ACHEMINEMENT	292 198	269 875	262 179
CHARGES NETTES D'EXPLOITATION	162 420	221 147	128 176
CHARGES D'INVESTISSEMENTS	170 851	183 053	187 372
PRODUITS MOINS CHARGES	-41 074	-134 324	-53 369
Impact climatique	-4 123	-20 754	-18 789
Contribution à la péréquation	-52 799	-79 564	11 239
Autres (régularisation du tarif précédent, impayés)	15 849	-34 006	-45 819

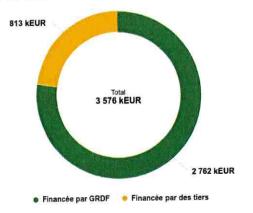
- Un impact dimatique négatif signifie que les recettes de GRDF ont été inférieures à la prévision de la CRE en raison d'un dimat globalement plus chaud que le climat moyen,
- Une contribution de la concession à la péréquation tarifaire négative signifie que la concession bénéficie du système de solidarité national.

Valorisation du patrimoine

Les anneaux ci-dessous présentent à fin 2023 :

- D'une part qui, de GRDF, de l'autorité concédante ou des tiers, a financé les ouvrages.
- D'autre part la valeur qui reste encore à rembourser par les clients via le tarif de distribution. La valeur nette réévaluée de la part des ouvrages financés par le concessionnaire représente les charges liées aux investissements (remboursement économique et coût du financement) que les clients auront encore à payer à travers la part acheminement de leur facture.

Origine de financement (valeur initiale)



Valeur Nette Réévaluée à fin 2023



Le « Portail Collectivités »

Le Portail Collectivités, mis en service depuis 2021, est accessible sur grdf.fr. C'est un espace dédié et sécurisé offrant à toutes les collectivités desservies en gaz l'accès à un ensemble de services et de données relatifs à l'activité de GRDF sur leur territoire pour répondre à leurs besoins. Votre code d'authentification est : MSAFYDJR. Vous avez accès à un espace privilégié et enrichi de tous les documents (contrats de concession, avenants, CRAC, courrier redevances...) et des jeux de données détaillées pour vous permettre de mieux contrôler l'activité de GRDF sur le périmètre de chaque commune composant votre territoire.



Votre interlocuteur territorial GRDF



CHRISTOPHE BRAS
Conseiller Collectivités Territoriales
06 32 72 96 27
christophe.bras@grdf.fr



